

# JOURNÉE de la TOPONYMIE

## traitement de la toponymie du territoire français à l'IGN

Alain Eyssidieux - IGN

### Résumé

Le cadre des travaux de toponymie de l'IGN est défini par sa propre commission. Le besoin de ce contrôle s'est senti dès le début de la cartographie. Il ne figure sur la carte que les toponymes dont l'usage est attesté. Pour respecter les différences régionales, la commission de toponymie a pour principe d'éviter tout systématisme. Les toponymes contrôlés et validés par la commission de toponymie vont enrichir la BD NYME®. Vous pouvez interroger la BD NYME®, qui contient près de 2 millions de toponymes localisés au kilomètre, sur le site WEB IGN.

### 1 - Introduction : le cadre d'intervention et quelques chiffres

L'IGN a su conserver une position d'autorité toponymique en matière de noms géographiques grâce à un savoir-faire reconnu de longue date mais aussi à la mise en œuvre de compétences spécifiques : emploi de linguistes, instructions précises relatives à la collecte toponymique. L'activité toponymique de l'IGN est organisée en une structure à deux niveaux : le produit toponymie, fonction opérationnelle, applique les décisions de la commission de toponymie, fonction décisionnelle.

Aujourd'hui son activité se perçoit à la lecture de quelques chiffres :

- Une charge annuelle de 20 000 heures (dont 7 personnes permanentes).
- Le traitement annuel de 100 000 toponymes.
- La collaboration à la rédaction d'environ 50 feuilles nouvelles par an.
- La participation à la rédaction d'environ 100 feuilles révisées par an.
- L'aide à la rédaction d'une centaine de cartes grand public.
- La gestion d'une base de données de 1,7 millions de toponymes géoréférencés.
- Les 30 % du courrier utilisateur de l'IGN intéressant la toponymie.
- La contribution aux instances nationales ou internationales.
- La publication régulière de principes ou de recommandations.

### 2 - Le traitement de la toponymie de la carte à l'échelle du 1/25 000

L'IGN a en charge le lever de la carte de base à l'échelle du 1/25 000 et la réalisation de grandes bases de données géographiques sur le territoire. Cette représentation du territoire correspond à la réalité terrain. Dans ce cadre l'activité toponymique de l'IGN pour la carte de base se consacre uniquement à la collecte des toponymes en usage.

C'est cette recherche du toponyme usité (dont l'usage est attesté) qui dirige le travail des toponymistes de l'IGN.

#### A - Un peu d'histoire : nécessité et apparition d'une commission de toponymie

La question du recueil et de la notation de la toponymie s'est posée dès l'établissement de la Carte de Cassini au XVIII<sup>e</sup> siècle. Lors de la mise en œuvre de cette carte, découpée en 182 feuilles, les opérateurs avaient dressé des listes de noms de lieux, les "États des Villes, Bourgs et Objets dépendants des Paroisses", mais pour la moitié des feuilles seulement.

Pour la carte de l'État-major un siècle plus tard, les noms étaient inscrits directement sur les minutes du levé ; l'absence de listes de noms ne facilitait pas la préparation cartographique et était un obstacle à toute étude toponymique.

Le problème s'est à nouveau présenté pour la première carte de base, entreprise à partir des années 1920, d'abord au 1:20 000 : l'établissement d'une carte à cette échelle, où 1 cm représente 200 m du terrain, a amené les opérateurs topographes à relever un très grand nombre de toponymes nouveaux, qui n'avaient jamais été cartographiés auparavant. En

outre la plupart de ces noms, d'origine dialectale, appartenaient à une tradition essentiellement orale et les opérateurs ne disposaient pas d'indication fiable quant à leur orthographe.

Pour être en mesure de déterminer ces graphies dans les conditions les plus satisfaisantes, l'IGN s'est doté en 1942 d'une commission de toponymie interne, héritière d'une commission similaire qui existait déjà au sein du service géographique de l'armée depuis 1934. Cette commission comprend des ingénieurs géographes et des techniciens choisis en raison de leur fonction, leur intérêt et leurs compétences particulières dans ce domaine.

Depuis cette date, la commission de toponymie de l'IGN s'est attachée à définir et à mettre en œuvre les modalités de recueil, de définition et de diffusion des noms de lieux portés sur les publications de l'IGN, et en particulier sur l'actuelle carte de base au 1:25 000.

En conclusion, l'IGN est le principal organisme cartographique français traitant de toponymie nationale et internationale; la commission de toponymie joue ainsi, de fait, un rôle d'autorité qui lui est reconnu par les diverses instances compétentes dans ce domaine.

## B - La collecte de la toponymie

### I - PREPARATION

Avant le départ sur le terrain, le bureau de toponymie établit une fiche toponymique de la carte. À partir des documents anciens ayant servi à dresser l'ancienne carte, les toponymistes relèvent les incohérences, les graphies fautives et fournissent aux opérateurs un glossaire des termes dialectaux les plus fréquemment rencontrés. La fiche de toponymie assure le traitement minimum de la feuille, elle permet aux opérateurs ne pas passer à côté des litiges importants.

En parallèle, l'opérateur établit un recueil des toponymes déjà utilisés par l'IGN. Ce document s'appelle: *l'état justificatif des noms* ou EJN. Il est le document unique où apparaissent les informations recueillies relatives à chaque toponyme.

### 2 - ENQUETE DE TERRAIN

L'EJN est le support de l'enquête de terrain. L'opérateur remplit les différentes cases décrites ci-après et bénéficie d'une colonne « divers » lui permettant de s'exprimer sur son choix.

Dans ce document, les noms sont regroupés par commune; pour chacun d'entre eux, l'EJN comporte une série d'informations, dont les principales sont les suivantes:

- **Le nom** tel qu'il figure sur les cartes déjà publiées par l'IGN (soit généralement l'ancienne feuille au 1:25 000).
- **Le nom provenant du cadastre**; il convient toutefois de noter que les cadastres révisés ont une toponymie moins dense que les anciens: du fait des remembrements, il ne subsiste souvent qu'un seul nom pour un ensemble de parcelles, qui ne correspond pas toujours exactement avec le lieu désigné sur la carte.
- **Le nom recueilli en mairie** lors de l'enquête auprès des habitants; cette enquête orale, qui se déroule en présence de personnes originaires de la commune - maire, secrétaire de mairie, responsable des services techniques mais aussi garde champêtre ou instituteur -, a pour objectif de vérifier l'identité de l'endroit dénommé et l'adéquation parfaite entre la dénomination figurant sur les documents consultés et le lieu concerné. Elle permet également la recherche de renseignements complémentaires sur la nature du terrain, la situation du détail géographique, l'histoire du lieu, l'origine ou la signification du nom.

- **Le ou les noms utilisés par d'autres administrations**, en particulier l'Office National des Forêts (ONF), la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Poste.

À l'issue de son enquête de terrain, l'opérateur propose dans l'État Justificatif des Noms ceux qui doivent figurer sur la prochaine édition de la feuille; il les sélectionne en tenant compte des impératifs de lisibilité de la carte et des caractéristiques du terrain: ainsi, la densité varie de 3 à 5 noms au km<sup>2</sup>, selon les régions - plaines ou montagnes -, le type d'habitat - dense ou dispersé -, et la notoriété des lieux. Pour le choix de la graphie correcte du toponyme, l'opérateur est aidé par la consultation du « glossaire des termes dialectaux », publié par l'IGN et réalisé grâce à la collation des milliers d'enquêtes déjà effectuées.

### 3 - VALIDATION PAR LA COMMISSION DE TOPONYMIE

La commission de toponymie contrôle et valide l'orthographe de ces noms et en cas de divergence entre les différentes sources décide de la graphie à adopter.

Il convient de signaler que l'intervention de la commission ne peut pas s'exercer sur les noms de communes; en effet, ceux-ci sont régis par un ensemble de lois, dont la plus ancienne date de 1884, stipulant que "doit être considérée comme seule officielle l'orthographe que donnent les tableaux de la population des communes de France publiés par le Ministère de l'Intérieur à la suite de chaque dénombrement quinquennal".

Aucune législation ne gouverne les autres noms, dont l'orthographe et la prononciation résultent de l'usage local. Or cet usage n'est pas toujours fixé avec certitude, il peut varier dans le temps ou selon les personnes interrogées. C'est pourquoi la commission de toponymie a pour principe d'éviter tout systématisme, et de respecter les variantes graphiques attestées, même lorsque l'étymologie du terme est connue et indiscutable; par exemple, dans l'Est de la France, l'équivalent de "ruisseau" est écrit "ru", mais plus souvent "rupt" (prononcé "ru").

Chaque particularisme régional est donc maintenu, que le toponyme appartienne à un parler d'oïl (nord de la Loire), d'oc (sud de la Loire), ou d'une autre origine: alsacien, basque, breton, corse etc. Le respect de l'usage local qui guide la commission de toponymie interdit toute tentative de traduction: il ne saurait être question de remplacer, par exemple, le basque Etcheberry par "maison neuve", ou le corse Monte di u Pinu par "sommet du pin".

En relation constante avec les instances régionales et les spécialistes locaux, la commission s'efforce de suivre l'évolution de la toponymie dialectale, et par-là même de conserver à la carte son caractère de document de référence en matière d'information géographique.

## 3 - La base de données toponymiques

### A - Présentation

En prévision de la mise en place de bases de données pour l'édition cartographique, l'IGN a saisi l'ensemble des toponymes de la carte de base, dans leur forme fixée par la commission de toponymie. À chaque graphie saisie (ou toponyme) est associée une localisation avec une précision au kilomètre. L'ensemble des noms ainsi saisis et leurs attributs constituent la BD NYME®.

La structure de cette base présente l'avantage de convenir aussi bien à l'usage technique que scientifique, en offrant des possibilités d'études statistiques, de rapprochements linguistiques.

Spécifications d'un Toponyme	
Identifiant toponyme du produit	Identifiant du toponyme pour la carte à l'échelle du 1 : 25 000.
Numéro de commune	Numéro INSEE de la commune à laquelle se rapporte le toponyme.
X, Y cartographiques	Positionnement du nom sur la carte. (coordonnées exprimées en kilomètres)
Nature	Il y a 6 thèmes: lieux-dits habités, lieux-dits non habités, orographie, hydrographie, communication et divers, comprenant 42 codes nature.
Code écriture	Correspond à la grosseur de l'écriture sur la carte. (Ce code est lié à la nature et à l'importance du toponyme)
Numéro de feuille	Numéro de la carte à l'échelle du 1 : 25 000. (Si l'information n'est pas disponible, c'est le numéro de la carte à l'échelle du 1 : 50 000 qui est fourni)
Date de validation	Date à laquelle la commission de toponymie a validé ce toponyme après la dernière enquête sur la zone.

tiques et de recherches particulières. Les domaines d'application sont variés et concernent aussi bien le monde agricole que le monde des transports et celui des secours.

La BD NYME® est un fichier numérique de localisation (x, y) de l'ensemble des toponymes des objets géographiques (agglomérations, lieux-dits, bois, rivières) représentés sur la carte de base française: la série bleue et TOP 25 IGN au 1 : 25 000 ou feuille BD TOPO®.

Les toponymes sont classés en 6 grands types:

- Lieux-dits habités (communes, hameaux,...)
- Lieux-dits non habités (forêts, parcs naturels, cultures,...)
- Hydrographie (lacs, rivières, sources,...)
- Communication (routes, ponts, aéroports,...)
- Orographie (massifs, cols, plages,...)
- Divers (départements, régions, stades, écuries,...)

#### B - Contenu

Chaque enregistrement de la base est constitué d'un toponyme. À chaque toponyme sont associés des attributs permettant de le localiser et de le définir. Un champ est alloué à chaque attribut dans l'enregistrement. Les coordonnées sont exprimées en Lambert zone.

Pour la France métropolitaine, les attributs du fichier kilométrique sont: (cf. tableau ci-dessus).

La BD NYME® est mise à jour continuellement à partir des enquêtes effectuées par les opérateurs de terrain et contrôlées par la commission de toponymie.

Il y a 1 750 000 toponymes gérés par la base qui correspondent à environ 1 650 000 objets cartographiques. Un objet peut donc correspondre à plusieurs toponymes en cas de modification de l'orthographe ou de double désignation.

Elle est aujourd'hui en interrogation directe sur le site Internet de l'IGN: [www.ign.fr/boutiques](http://www.ign.fr/boutiques) des noms de lieux.

#### 4 - Les perspectives de la toponymie

Au sein de l'IGN, des améliorations sont en cours afin d'homogénéiser la toponymie de nos cartes et pour accroître la précision de la BD NYME®. D'autres sont à l'étude comme la réflexion menée dans le cadre de la mise à jour en continu: quelle méthode appliquer pour continuer mettre à niveau notre patrimoine, entretenir et enrichir l'existant?

Il est facile de comprendre que les travaux de la nouvelle politique en faveur des langues régionales, la planification des bases de données européennes ou à la normalisation des adresses postales seront les chantiers de demain. Mais le défi à relever est celui évoqué par le rapport Lengagne: un plan topo-foncier, référence unique incluant cadastre et BDTopo! La toponymie en sortira encore plus vivante et ragaillardie, elle, que d'aucuns ne considèrent que comme le reflet du passé.

Vous retrouverez cette présentation de la toponymie et ainsi que les activités toponymiques de l'IGN sur le site WEB de l'IGN.

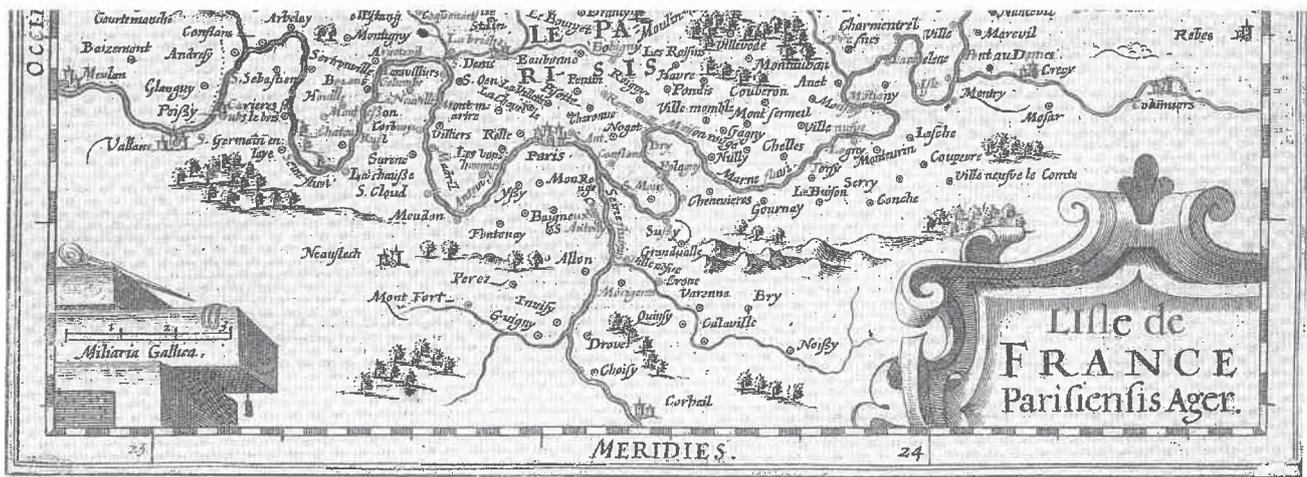


- PRISES DE VUES AÉRIENNES VERTICALES
- NUMÉRISATION DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES SUR FILM
- AÉROTRIANGULATION NUMÉRIQUE
- ORTHOPHOTOPLANS

Centre d'Exploitation : Aéroport de Nancy-Essey • F - 54510 TOMBLAINE

Tél. (33) 03 83 18 00 03 • Fax (33) 03 83 18 00 53

e-mail : [aeroscan@wanadoo.fr](mailto:aeroscan@wanadoo.fr)



# JOURNÉE de la TOPONYMIE

## À propos du traitement de la toponymie du territoire français à l'IGN Raymond d'Hollander

La doctrine de l'IGN en matière de toponymie n'a pas toujours été celle que vous a décrite M. Eyssidieux, à savoir de collecter les toponymes usités, dont l'usage est attesté.

Après deux années passées à l'École Nationale des Sciences géographiques comme ingénieur élève géographe de 1941 à 1943, je fus affecté en 1943 au service de la Topographie de l'IGN et à ce titre je fis partie de la commission de toponymie strictement interne à l'IGN qui avait vu le jour en 1942 et dont vous a parlé M. Eyssidieux; rappelons que la création de l'IGN date de 1940.

Cette commission de toponymie, à ses débuts, croyait bien faire en élaborant une toponymie scientifique et pour cela elle prenait contact avec les sommités de l'époque dans cette discipline. Voici entre autres deux exemples :

1. Lorsqu'on procéda à la cartographie au 1:20 000 de la Savoie, on suivit les conseils de Monsieur DAUZAT, maître incontesté de la toponymie française, en supprimant, sauf pour les noms de communes, les z finaux des toponymes savoyards. La théorie de M. Dauzat était la suivante: ce z était parasite, c'était une fioriture des scribes du XVI<sup>e</sup> siècle; il n'était donc pas étymologique et d'ailleurs il ne se prononçait pas. Il fallait donc le supprimer. La commission de toponymie de l'IGN se rangea à cet avis et sauf pour les noms de communes, qui avaient leur graphie officielle, les z finaux des états justificatifs des noms, relevés par les opérateurs de terrain, furent supprimés. "La Clusaz" nom de commune restait inchangé en conservant son z final: par contre le lieu-dit "La Forclaz" devint "La Forcla". Lorsque les éditions du 1:20 000 furent diffusés en Savoie, ce fut un véritable tollé des érudits, des notables, des maires, qui aboutit à une violente campagne de presse anti-IGN. Les Savoyards étaient habitués à leurs toponymes avec un z final et ils n'admettaient pas qu'on les modifiât. L'IGN dû rétablir les z finaux dans les éditions ultérieures.

2. L'une des premières cartes levées dans les Pyrénées fut en 1952 la feuille de Bagnères de Luchon qui comporte toute une série des hauts sommets pratiqués par les Pyrénéistes. L'IGN confia les États justificatifs des noms de cette feuille au professeur Seguy titulaire de la chaîne de philologie romane à

l'université de Toulouse. Celui-ci se crut obligé de revenir aux racines occitanes des toponymes. Or ceux-ci avaient évolué et s'étaient déformés par l'usage. Ils étaient utilisés au syndicat d'initiatives de Bagnères de Luchon, par les guides de haute montagne et figuraient avec leurs déformations sur les guides touristiques, publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle après l'essor du Pyrénéisme. C'est ainsi qu'entre autres le professeur Seguy recommanda de transformer le toponyme "Les Spijerles" en "Les Piyoles". La commission de toponymie suivit scrupuleusement les suggestions du professeur Seguy. Lorsque la feuille de Bagnères de Luchon fut diffusée dans la région, ce fut comme pour la Savoie un véritable tollé chez les guides, les notables, les maires, d'autant plus que la carte d'État major au 1:80 000 portait les graphies en usage dans le pays de Luchon. Les habitants ne reconnaissaient pas sur le 1:20 000 et le 1:50 000, qui suivit de très peu l'édition des huit coupures au 1:20 000, les toponymes qu'ils avaient l'habitude d'utiliser. Dans ce cas aussi il fallut faire marche arrière et revenir dans les éditions ultérieures aux toponymes de l'État justificatif des noms recueillis sur le terrain par les compléteurs.

3. La commission de toponymie se croyait devoir corriger les archaïsmes. C'est ainsi qu'en Sologne le toponyme "Château de Presle" fut transformé en "Château de Prèle", transformation qui ne recueillait pas l'assentiment des habitants. Fort de l'expérience acquise, lorsque j'eus la responsabilité de la section de complétement des levés photogrammétriques puis du service de la topographie, je contribuai à l'élaboration de la doctrine selon laquelle l'IGN devait recueillir les toponymes attestés par l'usage; à ce titre les habitants jouaient un rôle très important. L'instruction relative à la tenue de l'État justificatif des noms stipulait que le maire de la commune devait apposer son cachet au bas de la colonne cadastre, certifiant ainsi que le compléteur avait transcrit correctement les noms de cadastre. Je fis modifier l'instruction en prescrivant que le cachet de la mairie et la signature du maire devaient être apposés à la fin de la colonne habitants. Les compléteurs étaient invités à faire prendre conscience au maire que les toponymes de cette colonne étaient ceux qui en principe allaient figurer sur l'édition de la carte.